

Je souhaite faire partie d'un Conseil Citoyen Indépendant !



**LES CONSEILS
CITOYENS
INDÉPENDANTS**

*Un tirage au sort public aura lieu
au mois de mai à l'Hôtel de Ville.*

+ d'informations

L'Association AequitaZ
Tél. 06 77 17 77 57

ou

La Ville de Grenoble
Service politique de la ville et démocratie locale
Tél. 04 76 76 34 04

democratie-locale@grenoble.fr
www.grenoble.fr



**LES CONSEILS
CITOYENS
INDÉPENDANTS**

+ d'informations

L'Association AequitaZ
Tél. 06 77 17 77 57

ou

La Ville de Grenoble
Service politique de la ville et démocratie locale
Tél. 04 76 76 34 04

democratie-locale@grenoble.fr
www.grenoble.fr



**LES CONSEILS
CITOYENS
INDÉPENDANTS**

MODE D'EMPLOI



LES CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS EN QUESTIONS

Un Conseil Citoyen Indépendant, c'est quoi ?

Nous sommes des habitants et usagers de la Ville, qui partageons l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de citoyens concernés par des projets ou des problématiques communes.

Nous pouvons ainsi être à l'initiative de propositions et de projets collectifs, organiser des temps d'échanges et de débats, et interpeller le Maire par une question orale lors des séances du Conseil Municipal.

Un Conseil Citoyen Indépendant, c'est qui ?

Chaque conseil est composé de 40 personnes tirées au sort parmi les listes électorales et des listes de volontaires, dans le respect de la parité femmes-hommes.

Un Conseil Citoyen Indépendant, comment ça marche ?

Dans mon Conseil Citoyen Indépendant, nous définissons les thématiques et les projets sur lesquels nous souhaitons nous investir.

Nous nous appuyons sur les problématiques exprimées par les habitants et les associations de notre territoire.

Nous choisissons et organisons ensuite nos modalités de travail.

Un Conseil Citoyen Indépendant, avec quels moyens ?

Une association de gestion, créée par et pour les Conseils Citoyens Indépendants, bénéficiera d'une subvention annuelle qui pourra être affectée à des moyens humains, à l'achat de matériel, à des outils de communication, etc.

Volontaire ?

- J'habite ou je travaille à Grenoble,
- J'ai plus de 16 ans, je peux me porter volontaire.
- Je m'engage pour une durée maximum de 2 ans.

- Pour m'inscrire :
- Sur internet : www.grenoble.fr
 - Dans les Maisons des Habitants
 - Service politique de la Ville et Démocratie locale
Tél. 04 76 76 34 04

ET AUSSI...

Des « tables de quartiers », pour quoi faire ?

Dans les quartiers bénéficiant de financements de la politique de la Ville, les habitants et associations constitueront des « tables de quartier ». Leur objectif sera d'agir sur les politiques mises en place dans le cadre du contrat de Ville (priorités, financements, etc).

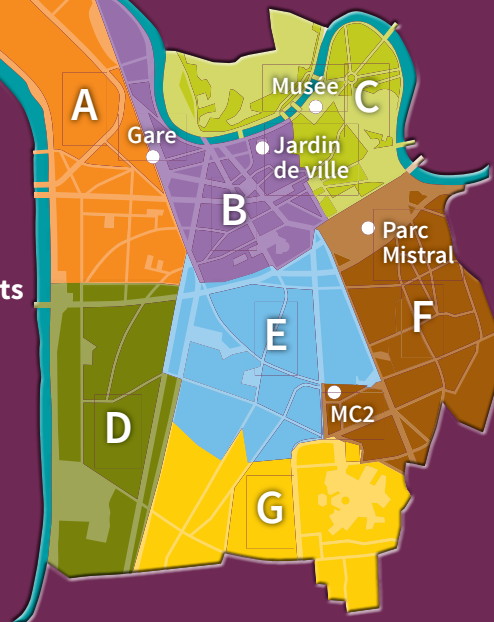
Quels sont les liens avec les Unions de Quartier ?

Les Unions de Quartier sont des associations d'habitants ayant pour projet de préserver et d'améliorer le cadre de vie des grenoblois. Elles sont ouvertes à tous. Chacun peut y adhérer pour faire valoir son point de vue sur la vie de son quartier. Il existe 22 Unions de Quartier à Grenoble, et un CLUQ (Comité de Liaison des Unions de Quartiers).

Les relations entre Unions de Quartiers et Conseils Citoyens Indépendants seront travaillées par territoire.

Plus de renseignements :
www.cluq-grenoble.org
Tél. 04 76 87 64 67

Les 7 Conseils Citoyens Indépendants



© Philippe Mouché

Je souhaite faire partie d'un Conseil Citoyen Indépendant !

Pour vous inscrire sur les listes de volontaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le déposer dans les accueils des Maisons des Habitants :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

N° DE TEL :

COURRIEL :@.....

Je souhaite faire partie du Conseil Citoyen Indépendant :

- A - Berriat / Saint-Bruno / Europole
- B - Centre Gare Bastille / Jean Macé / Championnet / Centre-Ville
- C - Notre Dame / Mutualité - Ile-Verte / St-Laurent
- D - Mistral / Lys Rouge / Eaux claires / Abry / Rondeau
- E - Capuche / Alliés Alpains / Clos d'Or
- F - Abbaye / Jouhaux / Teisseire / Malherbe /Châtelet / Bajatière
- G - Villeneuve / Village Olympique / Vigny Musset / Beauvert

